

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE NOTRE ÉCOLE VOLTAIRE

### Composition du Conseil d'école

Le Conseil d'école (CE) se compose du **directeur de l'école**, de l'**équipe enseignante**, du **maire adjoint à l'Éducation** et des **parents élus des associations de parents d'élèves** (6 FCPE et 6 PEEP).

### Attributions du Conseil d'école

- Vote le règlement intérieur de l'établissement,
- Statue sur le projet pédagogique et donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires (sorties culturelles, sportives...),
- Il est aussi consulté par le maire pour l'utilisation des locaux en dehors des heures de cours (Clavim ou SIAM 92),
- Le directeur de l'école doit enfin l'informer sur des choix de manuels scolaires et de matériels pédagogiques.

### COMMENTAIRE FCPE

La direction de notre école a proposé qu'un groupe de travail soit **constitué pour «rafraîchir»** le règlement intérieur de notre établissement. Cette proposition a été retenue.



Avant **de voter le Règlement intérieur**, l'équipe FCPE en a fait une relecture collégiale point par point ; nous avons ainsi proposés un certain nombre de modifications, étudiées et proposées à validation au CE :

- **Les sorties régulières pour des séances d'orthophonie.** Il nous semble important que la prise en charge régulière d'une affection sur le temps scolaire, quelle qu'en soit la nature, fasse l'objet d'un PAI (ou d'un PPS), non d'une simple "décharge" des parents, car l'élève souffrant d'une affection nécessitant une prise en charge à long terme (ici, on parle d'absences régulières planifiées à l'année) peut avoir besoin d'aménagements lui assurant l'égalité de chance et de droits. Ces aménagements sont définis dans le cadre du PAI ou du PPS.

### RAPPEL

✓ **PAI** (projet d'accueil individualisé) : mis en place à l'école, au collège ou au lycée, pour des enfants atteints d'allergies, d'asthme ou qui ont un problème médical évoluant sur une longue période. Le PAI est parfois aussi suggéré pour des enfants atteints de troubles des apprentissages ou de handicaps reconnus par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), mais qui n'ont pas besoin d'un financement des aides et des aménagements de la scolarité.

✓ **PPS** (projet personnalisé de scolarisation) : pour les enfants dont le handicap est reconnu par la MDPH et qui ont besoin d'aide humaine ou matérielle, d'une orientation scolaire ou en établissement spécialisé.

• **Les sanctions graves et «Cahier des dérapages».** Alors que le RI prévoyait que les parents des élèves ne soient convoqués au bout de 3 incidents graves notifiés dans le Cahier des dérapages, la FCPE a souhaité qu'ils soient informés dès le premier incident grave et convoqués au bout du troisième. Le Conseil d'école a statué sur une information aux parents dès le deuxième incident grave puis une convocation après le troisième.

• **Le RASED** (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté). 21 élèves en grande difficulté scolaire n'ont pu bénéficier du RASED en 2011-12 à Voltaire. La direction rappelle à l'équipe pédagogique qu'il est nécessaire de constituer un dossier pour solliciter auprès de l'IEN, Mme Sacco, l'intervention d'un maître spécialisé du Réseau ; la FCPE demande que le numéro du RASED (01 41 23 90 37) figure dans le règlement intérieur afin que les parents puissent joindre le psychologue du réseau.

### RAPPEL : Les Aides aux élèves en difficulté à Voltaire

✓ En classe : L'enseignant peut mettre en place une **pédagogie différenciée** où il adaptera le travail en fonction des compétences de l'élève.

✓ Dans l'école : l'**aide personnalisée** est organisée de 8h20 à 8h50 pour palier des difficultés ponctuelles. Travail en petits groupes de 2 à 4 élèves. L'accord des parents est nécessaire. Le projet de remédiation doit faire l'objet d'une rencontre entre les parents et un bilan doit leur être également présenté.

✓ **PPRE** : Programme Personnalisé de Réussite Éducative. Il s'agit d'un «contrat» passé entre l'élève, ses parents et l'enseignant dans lequel des objectifs très précis sont formulés. Il peut être mis en place sur une courte période puis réévalué et ajusté en fonction des progrès de l'élève.

✓ **Les stages de remise à niveau** : Ce dispositif est proposé à des élèves de CM2 repérés en difficulté par leur enseignant. Ces stages, encadrés par des enseignants volontaires, se déroulent sur une semaine à raison de 3h par jour pendant les vacances d'été (juillet et août). L'accord des parents est nécessaire. La FCPE a demandé, lors du dernier CE 2011-2012, que les progrès de chaque élève évalués à la fin du stage, soient transmis à l'enseignant et à sa famille.



- **La Charte Internet** qui a vocation à être signée par les élèves et les parents.

La FCPE a demandé que cette Charte (**voir annexe en p. 3**) soit modifiée car nous avons estimé qu'elle n'était pas adaptée à des élèves de primaire. L'équipe pédagogique a précisé que cette Charte était un document établi par l'Education nationale et qu'elle ne pouvait donc le modifier.

La direction de l'école a cependant proposé qu'un groupe de travail soit constitué pour réviser le règlement intérieur.

La FCPE sollicitera également une **reformulation** de la Charte internet comme l'ont fait d'autres écoles ([voir ICI un exemple d'une Charte internet illustrée](#)).

**Texte de l'image** : Je vérifie les informations que je trouve. Ce que je lis sur internet n'est pas toujours vrai.

## REMISE DU LIVRET DE COMPÉTENCES : 8 DÉCEMBRE 2012

- L'enseignant de votre enfant vous accueillera **samedi 8 décembre 2012** en entretien personnel pour vous remettre son Livret de compétences du premier trimestre.

### RAPPEL FCPE

L'ancienne direction lisait devant toute la classe les appréciations personnelles portées sur le Livret. La FCPE a fait porter à la connaissance de M. Burnichon le trouble et la gêne succités chez certains élèves par cette pratique. M. Burnichon a dit tenir compte de cette remarque.

La FCPE avait demandé l'an dernier que cette remise des Livrets soit également organisée au deuxième trimestre. L'équipe pédagogique n'avait pas retenu notre proposition. Nous réitérerons notre demande.

### COMMENTAIRE FCPE

Le livret de compétences qui comporte de trop nombreux items, souvent abstraits pour les parents et les élèves, devrait être simplifié dans le cadre du projet de Refondation de l'Ecole.

Ce livret n'est à ce jour, pas informatisé.



Comme l'année dernière, cette réunion sera agrémentée d'une exposition d'oeuvres de parents d'élèves et d'un café-discussion proposée par votre équipe FCPE, occasion d'échanger entre parents divers sujets concernant notre école.

**N'hésitez donc pas à venir prendre un café avec nous !**

## COOPÉRATIVE SCOLAIRE



Contrairement à l'an dernier, un appel aux dons des familles a été fait en début d'année.

L'école s'est ainsi vue doter par vous, généreux parents donateurs, de 6000 €, gérés par l'OCCE.

### L'OCCE RAPPELLE LES RÈGLES DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

« Dans l'enseignement public, les coopératives scolaires sont des sociétés d'élèves gérées par eux, avec le concours des maîtres, en vue d'activités communes. Inspirées par un idéal de progrès humain, elles ont pour but l'éducation civique et intellectuelle des coopérateurs par la gestion de la société et le travail de ses membres. »

Outre cette contribution financière très importante des parents, nous tenons également à remercier tous les parents pour **leur implication dans les activités et projets pédagogiques** de notre école : qu'il s'agisse de la piscine ou des sorties pédagogiques, leur présence permet que ces différentes activités ou ces projets puissent se tenir dans les meilleures conditions.

**Merci donc à tous !**

### COMMENTAIRE FCPE

La FCPE Voltaire avait exprimé en début d'année son souhait de voir la coopérative, conformément aux textes de l'OCCE, gérée par les élèves et un Conseil auquel pourraient être intégré les parents d'élèves élus .

M. le Directeur avait dit aborder le sujet en Conseil d'École ; cela n'a pas été le cas.

La FCPE mettra donc ce point à l'ordre du jour du Conseil d'école du deuxième trimestre.

## PROJET FCPE POUR LES CM2



La FCPE en partenariat avec la Protection civile propose à la Mairie et au Conseil d'école de notre école l'instauration d'une formation diplômante à la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

Cette formation comprend notamment l'apprentissage des gestes de premiers secours et de nouvelles techniques, comme l'utilisation d'un défibrillateur automatique externe, appareil permettant la prise en charge précoce des détresses cardiaques, disponible dans de nombreux lieux à forte concentration de population, notamment à Issy. Elle viendrait ainsi compléter la politique de notre ville en la matière.

La Mairie a dit étudier notre projet pour les CM2 ou dans le cadre d'un HTS.

### COMMENTAIRE FCPE

Près de 20 000 personnes meurent chaque année, en France, d'accidents dans un environnement familial.

Grâce à des réflexes de survie, à des gestes simples, vitaux, qui s'apprennent, chacun, dès 10 ans peut sauver des vies.

# Annexe

## La Charte Internet Voltaire

- Je cherche, je lis, j'écris, j'apprends en utilisant internet toujours en présence d'un enseignant pendant le temps de classe
- Je suis responsable de ce que j'écris, en veillant au respect de l'orthographe et de ce que je dis. J'utilise un langage poli sans grossièretés, injures ou mots méchants, avec le souci de me faire comprendre
- Je ne donne pas d'info sur moi ou ma famille quand j'utilise la messagerie, quand je discute sur un thème dans un forum ou quand je discute en direct sur le chat
- Je préviens le maitre à chaque fois que j'ai peur d'aller sur une page interdite aux mineurs, j'alerte le maitre si je vois des pages qui me dérangent
- Je sais que des virus existent et je me méfie, je n'ouvre pas un page ou un message quand j'ai un doute.
- Je sais que toutes les fois où je vais sur Internet, toutes les informations de ma navigation sont conservées et consultables.
- Je respecte la loi sur la propriété des oeuvres. Je copie et j'utilise des textes, des images des sons après avoir toujours demandé la permission de l'auteur.

### Signature de l'élève

## Commentaire de la FCPE

Les parents d'élèves élus FCPE ont été très étonnés du contenu de cette charte qui ne nous semble pas adaptée à des élèves d'école primaire.

En effet, si nous comprenons tout à fait le but d'un tel document (adopter une attitude responsable ; être capable d'appliquer les règles élémentaires d'usage de l'informatique et de l'internet ; appliquer les droits et devoirs de la charte internet de l'établissement) nous ne sommes pas pour autant convaincus que des élèves du cycle 2 (CP-CE1) puissent objectivement s'engager sur de telles règles avant même de avoir apprises.

Par contre, une information essentielle ne figure pas dans cette Charte : le rappel aux élèves que toutes les informations trouvées sur internet doivent être vérifiées !

## La Charte internet révisée par le CE ?

La direction de l'école a proposé qu'un groupe de travail soit constitué pour réviser le règlement intérieur. La FCPE sollicitera également une reformulation de la Charte internet.

## Un exemple de Charte illustrée !

Un exemple de la Charte Internet d'une école primaire en images [ICI](#).